



FAIRE UN DON

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR VANNES
AVEC CHARLES DE WILLIENCOURT

Oui, je souhaite donner les moyens à la liste **Un Nouveau Souffle pour Vannes** afin de soutenir l'action de **Charles de Williencourt** et défendre au mieux les intérêts de notre commune.

20€

Soit **7€** après réduction d'impôt

50€

Soit **17€** après réduction d'impôt

100€

Soit **34€** après réduction d'impôt

500€

Soit **170€** après réduction d'impôt

Montant libre : dans la limite de **4 600€** par campagne et par personne

Je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 01/03/1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France. *

J'ai lu et j'accepte les mentions relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles. *

Plafonné à 4 600€ par personne physique et par campagne, donnant droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000€ de dons par foyer fiscal.

Je donne par : Chèque Virement bancaire (RIB envoyé sur demande) Espèces (150€ maximum)

Champs obligatoires*

*sans réduction d'impôts pour les dons en espèces

Nom*

Prénom*

Date de naissance*

Nationalité*

Adresse*

Ville*

Code postal*

Tel.*

Email

Profession

Date et signature*

En cas de règlement par chèque, à payer à l'ordre de :

MME PAYEN BRIGITTE MAND FIN MUNICIPALES 2026 DE WILLIENCOURT

PLAFOND LÉGAL :

Pour la campagne municipale de mars 2026 et conformément à l'article L.52-9 du Code Electoral, le mandataire financier est la seule personne habilitée à recueillir des dons en faveur de **madame la mandataire financier de Charles de Williencourt, candidat aux élections municipales** dans les limites précisées à l'article L.52-8 du Code Electoral reproduit ci-dessous: Article L52-8 : réglementation des dons. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peut excéder 4 600 euros par personne physique et par élection.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi d'informations. Le destinataire des données est **madame la mandataire financier de Charles de Williencourt, candidat aux élections municipales**. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à **madame la mandataire financier de Charles de Williencourt, candidat aux élections municipales (4 rue du 65eme RI 56000 Vannes)**. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.